

U²⁰¹⁸NSS

3 – Athlétisme Hivernal

Mise à jour : DN : 5 octobre 2017

SR : 7 novembre 2017



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	
Compétition	Page 4
Sections Sportives	
Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence championnats de France UNSS	Page 5
Championnats de France UNSS Athlétisme Hivernal	Page 6
Quotas et spécialités des Jeunes Officiels par Académie	Page 8
Saisie en ligne sections sportives scolaires	
Précisions Académiques Championnat Athlétisme Hivernal	Page 10
Jeune Coach au niveau Académique	
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 11
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 14
Conditions mise en œuvre option facultative EPS au Baccalauréat	Page 15
Le jeune coach	Page 16
Les Membres de la Commission Mixte Nationale	Page 17
Les Personnes Ressources de l'Académie de Nantes	Page 17
Annexes 1 à 4 - Equipes non autorisées à participer aux Championnats	Page 18

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Athlétisme Hivernal a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France **CA – IA – CF** », régulièrement mis à jour sur le site ([rubrique Région](#)).

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Sections Sportives

44	Col	Stendhal	Nantes	athlétisme	mixte
49	Col	Jean Rostand	Trélazé	athlétisme	mixte
53	Col	Jules Renard	Laval	athlétisme	mixte
72	Col	Henri Lefevre	Arnage	athlétisme	mixte
44	Lyc	La Colinière	Nantes	athlétisme	mixte
72	LPO	Le Mans Sud	Le Mans	athlétisme	mixte

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence championnats de France UNSS athlétisme hivernal

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

1. Les Associations Sportives étant classées les **2 années précédentes** dans les 4 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement d'athlétisme dans la même catégorie d'âge, de sexe, et de même challenge (annexe 1)

Si ces équipes ne sont pas classées dans les 4 premières lors des championnats excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

2. Les Associations Sportives étant classées l'année précédente dans les 4 premières lors des championnats de France UNSS Excellence d'athlétisme hivernal dans la même catégorie d'âge et de sexe, (annexe 2)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du **14 novembre 2017** tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (annexe 2), et dans ce cas seulement, AUCUNE équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases académiques

3. Les équipes d'Associations Sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
4. les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
5. les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).

Championnats de France UNSS Athlétisme Hivernal

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 à 5 compétiteurs dans 1 Challenge Mixité obligatoire, au moins 1 fille et 1 garçon dans le classement.	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Juge par académie qualifiée (Cf. Page 16), désigné par le Service Régional UNSS. Niveau académique minimum (pastille jaune). Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer au championnat de France.	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée, intégré à l'équipe	
RÈGLEMENT	Règlement UNSS (Voir Brochure UNSS)	
FORMULE DE COMPÉTITION	4 Challenges sont organisés <ul style="list-style-type: none"> - Vitesse - Haies - Sauts - Lancers L'épreuve se déroule suivant le principe d'un championnat d'athlétisme.	
	COLLÈGES	LYCÉES
MODALITÉS DE QUALIFICATION (ÉTABLISSEMENT ET EXCELLENCE)	<p>- Challenges Vitesse</p> <p>Collèges : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>Lycées : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>- Challenges Haies</p> <p>Collèges : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>Lycées : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>- Challenge Sauts</p> <p>Collèges : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 13 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>Lycées : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 13 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p>	

	<p>- Challenge Poids Collèges : 12 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Établissement + 8 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>Lycées : 12 meilleures équipes championnes d'Académie Equipe d'Établissement + 8 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p>	
TITRES DÉCERNÉS	<p>-Champion de France par Équipe d'Établissement Collèges Challenge Vitesse -Champion de France par Équipe d'Établissement Collèges Challenge Haies -Champion de France par Équipe d'Établissement Collèges Challenge Sauts -Champion de France par Équipe d'Établissement Collèges Challenge Poids</p>	<p>-Champion de France par Équipe d'Établissement Lycées Challenge Vitesse -Champion de France par Équipe d'Établissement Lycées Challenge Haies -Champion de France par Équipe d'Établissement Lycées Challenge Sauts -Champion de France par Équipe d'Établissement Lycées Challenge Poids</p>
	<p>-Champion de France Excellence Collèges Challenge Vitesse -Champion de France Excellence Collèges Challenge Haies -Champion de France Excellence Collèges Challenge Sauts -Champion de France Excellence Collèges Challenge Poids</p>	<p>-Champion de France Excellence Lycées Challenge Vitesse -Champion de France Excellence Lycées Challenge Haies -Champion de France Excellence Lycées Challenge Sauts -Champion de France Excellence Lycées Challenge Poids</p>

Précisions Réglementaires

- La qualification pour les Championnats de France ne peut se faire qu'à l'issue de l'organisation d'un championnat d'Académie (ou d'une organisation UNSS départementale ou inter-académique).
- Le Championnat de France est ouvert à toutes les équipes d'établissement ou de sections sportives scolaires.
- Au Championnat de France, une Association Sportive ne peut qualifier qu'une seule équipe par challenge, mais peut être présente sur plusieurs challenges différents.
- Le total obtenu par l'équipe est l'addition des points réalisés par les 4 meilleurs athlètes, avec **au moins 1 fille et 1 garçon dans le classement.**
- Chaque athlète peut participer à 2 challenges maximum, y compris aux 2 challenges courses (vitesse et haies).
- Il ne peut participer qu'à une seule épreuve dans le challenge Sauts (1 seul saut autorisé).
- Chaque athlète participe aux épreuves correspondant à sa catégorie d'âge. Les épreuves sont cotées en tenant compte des tables propres à chaque catégorie (y compris pour les Seniors 1^{ère} et 2^{ème} années).
- En cas d'égalité les équipes seront départagées à la meilleure 4^{ème} cote, puis 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{ère} etc...
- Une académie ne pourra avoir plus de 3 équipes retenues par challenge.
- Au championnat de France et uniquement à ce stade, un podium récompensera les challenges des équipes « excellence », pour chaque niveau, et ce quelle que soit la place au classement général.

CF ATHLETISME HIVERNAL 2018

Quotas & Spécialités des Jeunes Officiels par Académie

12 académies doivent fournir 1 Jeune Juge soit en SAUTS soit en LANCERS.

13 académies doivent fournir 1 Jeune Juge soit STARTER soit COURSES soit CHONOMETREUR.

L'académie organisatrice fournit le complément nécessaire.

Le service régional UNSS désigne le Jeune Juge de l'académie qui officiera durant le CF UNSS.

CF UNSS 2018 ►	CF Hivernal à Bordeaux
Règles ►	1 Jeune Juge par académie formé et certifié niveau académique en :
Service Régional ▼	Spécialité du Jeune Juge
AIX/MARSEILLE	Sauts ou Lancers
AMIENS	Sauts ou Lancers
BESANÇON	Starter ou Courses ou Chrono
BORDEAUX	Organisateur ²
CAEN	Starter ou Courses ou Chrono
CLERMONT-FERRAND	Sauts ou Lancers
CORSE	Starter ou Courses ou Chrono
CRÉTEIL	Starter ou Courses ou Chrono
DIJON	Starter ou Courses ou Chrono
GRENOBLE	Sauts ou Lancers
LILLE	Sauts ou Lancers
LIMOGES	Starter ou Courses ou Chrono
LYON	Starter ou Courses ou Chrono
MONTPELLIER	Sauts ou Lancers
NANCY/METZ	Starter ou Courses ou Chrono
NANTES	Sauts ou Lancers
NICE	Starter ou Courses ou Chrono
ORLEANS/TOURS	Sauts ou Lancers
PARIS	Starter ou Courses ou Chrono
POITIERS	Sauts ou Lancers
REIMS	Sauts ou Lancers
RENNES	Starter ou Courses ou Chrono
ROUEN	Sauts ou Lancers
STRASBOURG	Starter ou Courses ou Chrono
TOULOUSE	Sauts ou Lancers
VERSAILLES	Starter ou Courses ou Chrono
Si présence d'équipes Ultra Marines ou AEFE	
GADELOUPE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
GUYANE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
LA REUNION	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
MARTINIQUE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
MAYOTTE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
NOUVELLE CALEDONIE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
AEFE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers

² Pour les CF d'Athlétisme Hivernal, les organisateurs doivent former un pool local de **17 à 19** JO Jeunes Juges au minimum répartis comme suit :

3 à 5 en Courses

1 à 2 Chronos

1 à 2 Starter

7 à 9 en Sauts

2 à 4 en Lancers

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 16 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Handball par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats et classements des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Date limite de transmission des résultats académiques par les directeurs régionaux :

- 16 décembre 2017

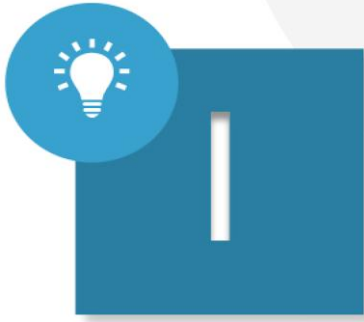
Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement / Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Précisions Académiques Championnat Athlétisme Hivernal

<p>Jeune officiel</p>	<p>Au niveau Académique : 1 Jeune Officiel par AS et 2 JO si plus de 3 challenges du même établissement</p> <p>Pour prétendre à une certification académique deux exigences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • QCM théorique • Fiche pratique (terrains) <p>Les enseignants accompagnateurs seront sollicités pour le jury</p> <p>Au niveau CF un JO académique Sauts ou Lancers</p>
<p>Jeune Coach</p>	<p>Au Championnat d'Académie</p> <p>Le Jeune Coach est fortement conseillé, mais n'est pas obligatoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est intégré à l'équipe (Il est joueur). Sauf en Sports Partagés où il peut ne pas être joueur. <p>Vous pourrez identifier le Jeune Coach au moment de l'inscription en ligne sur OPUSS (Champ personnalisé : « Jeune Coach ? Oui\Non »). Les Jeunes Coachs présents seront valorisés au moment de la remise des récompenses. L'absence de Jeune Coach ne pénalise pas la qualification de l'équipe pour la suite des compétitions.</p> <p>*Ces souplesses ne sont valables que pour cette année de « transition ».</p> <p>TRES IMPORTANT</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de qualification au Championnat de France, l'équipe doit se mettre en conformité avec les règles de présence imposées par la Fiche Sport Nationale (Voir plus haut). • Le Jeune Coach ne peut pas être d'une autre AS.
<p>Formule de compétition académique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe Mixte obligatoire (1 garçon ou 1 fille minimum par challenge) - Un athlète peut participer à deux challenges maximum. - Un athlète ne peut participer qu'à une seule épreuve dans le challenge Sauts (1 seul saut autorisé). - Classement par addition des points des 4 meilleures performances - En course : chaque concurrent aura deux courses. La meilleure performance sera retenue pour le classement. - - En concours : 4 essais en lancers de poids, longueur et triple saut. hauteur : 8 essais puis mort subite ; Concours normal en perche - Vitesse et haies 60m en Cadets Juniors Seniors et 50m en Minimes - Animation : Un relais festif (ex :6x200...)pourra être proposé en fin de réunion si l'horaire le permet
<p>Modalités de qualification au Championnat d'Académie</p>	<p>10 challenges collèges par département (Maxi 3 challenges Lancer par département)</p> <p>10 challenges lycées (Maxi 3 challenges Lancer par département)</p>



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Handicap

Intégration possible d'un compétiteur en situation de handicap dans un championnat, table de cotation sur 45. Cf CMN athlétisme / CMN Sport Partagé pour construction des tables de cotation et formules.

International – Championnat du monde scolaire ISF

- « Gymnasiade » du 02 au 09 mai 2018, à Marrakech, Maroc

- Une circulaire de qualification UNSS FFA précisera les modalités de sélection de l'équipe de France scolaire d'athlétisme qui prendra part à cet événement mondial.
- Un comité de sélection FFA UNSS procèdera à la sélection des élèves qui composeront la délégation.
- Les élèves sélectionnés doivent être licenciés UNSS et avoir pris part à une compétition UNSS.
- Informations – site web de la fédération internationale du sport scolaire – www.isfsports.org

Relations AEFÉ (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFÉ participent aux compétitions de l'UNSS.

Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives initiées par l'AEFE.

Le calendrier des événements d'athlétisme AEFÉ est disponible sur OPUSS. Une association sportive UNSS peut aussi développer un projet de coopération avec un établissement ou une zone AEFÉ (formation de Jeunes Juges, développement de championnat scolaire d'athlétisme, formation d'enseignants d'eps en athlétisme scolaire etc.)

Santé

- **Course Solidarité « Le DéFit' »** – Sport santé à instaurer dans chaque cross ou événement athlétisme. Informations auprès des SD et SR UNSS. Documents, éléments de communication et informations sur OPUSS « Le DéFit' »

Objectif : lutter contre la sédentarité.

« Promouvoir la santé par le sport » - *Lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques (pôle ressources national sport et santé – ministère des sports)*

Equipe de 2, 1 parcours en boucle, format adaptable sur site : course à obstacle facile, course tout terrain, marche, marche nordique possible, course avec passage par ateliers

- Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

- Faire de l'ensemble des crosscountry UNSS, rassemblements massifs pour nos licenciés et enseignants d'EPS, des événements également axés sur une véritable sensibilisation en action des problématiques de sport-santé (stands, ateliers, prévention etc.).
- Clip: <http://www.dailymotion.com/video/x4t574z>

Développement Durable

La pratique de l'athlétisme entraîne une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable
- Cohérence et choix d'emplacement des parcours pour les compétitions.
- Intégration harmonieuse des parcours dans l'environnement naturel et urbain.
- Privilégier les parcours à contours naturels, respectant l'espace déjà tracé, limitant l'utilisation de rubalise
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- Rubalise bio dégradable, ou ré utilisable.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d'après manifestation.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Le trophée « Camille Muffat - Fille en Or UNSS » peut être mis en place au niveau départemental et académique en 2016 2017.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant le crosscountry et l'athlétisme :

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'évènement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue d'athlétisme, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFA.

Des formations « sport santé » pourront être proposées par l'UNSS et ses partenaires lors de chaque cross ou chaque évènement athlétisme.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- Tous les concurrents se serrent la main.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFA

La convention entre l'UNSS et la FFA précise que le jeune arbitre de certification de niveau départemental, académique ou national permet une équivalence :

Certification départementale

La certification de niveau départemental UNSS permet le titre de JA départemental.

Certification académique

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de JA départemental ou régional.

Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

Certification nationale

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre national – de 18 ans. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

4 Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs - animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> -Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings -participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant -participation à la gestion des remplacements -participation au respect des protocoles d'avant et d'après la compétition -participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings -gestion de l'échauffement -gestion des remplacements -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après la compétition -veille au respect des biens et des personnes

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Christophe LUCZAK

UNSS

Jean-Luc MARTIN

Responsable Jeunes Officiels UNSS

Emilie COLSENET

Fred MOUTARDE

Magalie DEROUICHE

FFA

Didier VAREECKE

Gilles BEULAIGNE

Philippe LEYNIER

Délégués techniques UNSS

Didier DONNETTE

Responsable Formation

Hélène FALCON

Philippe GONZALEZ

Responsable Communication

Emmanuel BEDU

Personnes ressources de l'Académie de Nantes

Directeur de l'UNSS Régionale en charge de l'activité : Bruno COLOMBIER

- Jocelyn MOYNE Clg Milcendeau Challans (85)

Annexe 1

Associations Sportives étant classées dans les 4 premières en 2016 et 2017

lors des championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement³

Vitesse Collèges

Néant

Haies Collèges

Néant

Sauts Collèges

Collège WANDA LANDOWSKA – académie Versailles

Lancers Collèges

Collège DE LA SOUFFEL - académie Strasbourg

Collège Félix Aladin FLEMIN - académie Guadeloupe

Vitesse Lycées

Néant

Haies Lycées

4596 Lycée SUD DES LANDES - académie Bordeaux

Sauts Lycées

4596 Lycée SUD DES LANDES - académie Bordeaux

Lancers Lycées

9202 Lycée MILITAIRE – académie Dijon

16504 Lycée PRYTANEE NATIONAL MILITAIRE – académie Nantes

³ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

Annexe 2

Associations sportives étant classées dans les 4 premières en 2017 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement⁴

Vitesse Collèges

établissement

COL GEORGES BRASSENS - PERSAN

COL PORT LOUIS - PORT LOUIS

COL FULRAD - SARREGUEMINES

COL LA GRANGE AU BOIS - SAVIGNY LE TEMPLE

académie

Versailles

Guadeloupe

Nancy Metz

Créteil

Haies Collèges

établissement

COL LA GRANGE AU BOIS - SAVIGNY LE TEMPLE

COL CLAUDE MONET - BUSSY ST GEORGES

COL JEAN DE LA VARENDE - MONT-SAINT-AIGNAN

COL JOSEPH ANGLADE LEZIGNAN - CORBIERES

académie

Créteil

Creteil

Rouen

Montpellier

Sauts Collèges

établissement

COL LA GRANGE AU BOIS - SAVIGNY LE TEMPLE

COL LA JUSTICE - CERGY

COL MARIO MEUNIER - MONTBRISON

COL LE VILLAGE - EVRY

académie

Créteil

Versailles

Lyon

Versailles

Lancers Collèges

établissement

COL GEORGES BRASSENS - PERSAN

COL LA JUSTICE - CERGY

COL LE VILLAGE - EVRY

COL ALBERT SCHWEITZER - CRETEIL

académie

Versailles

Versailles

Versailles

Créteil

⁴ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique
Cette disposition ne concerne pas les Sections Sportives Scolaires

Vitesse lycées

établissement

LYC LA COLINIÈRE - NANTES

LYC CESAR BAGGIO - LILLE

LPO PIERRE DU TERRAIL - PONTCHARRA

LYC JEAN MARC BOIVIN - CHEVIGNY ST SAUVEUR

académie

Nantes

Lille

Grenoble

Dijon

Haies lycées

établissement

LYC MARTINIÈRE DUCHÈRE - LYON

LYC LA COLINIÈRE - NANTES

LYC VENISE VERTE - NIORT

LYC VOLTAIRE - ORLEANS

académie

Lyon

Nantes

Poitiers

Orléans-Tours

Sauts lycées

établissement

LYC CESAR BAGGIO - LILLE

LYC LA COLINIÈRE - NANTES

LYC VOLTAIRE - ORLEANS

LYC BLAISE PASCAL - CLERMONT FERRAND

académie

Lille

Nantes

Orléans-Tours

Clermont Ferrand

Lancers lycées

établissement

LYC BOUCHER DE PERTHES - ABBEVILLE

LYC CESAR BAGGIO - LILLE

LYC HENRI DARRAS - LIEVIN

LYC GEORGES DE LA TOUR - NANCY

académie

Amiens

Lille

Lille

Nancy Metz

**Associations sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 4

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2017 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT
